

Saint-Vincent-de-Tyrosse, le **05 MAI 2017**

Madame le Maire, Monsieur le Maire

COURRIER ARRIVÉ LE

11 MAI 2017

MAIRIE DE VIEUX BOUCAU

Nos réf : 17-D01060

Dossier suivi par : Carole ALBOUZE

Téléphone : 05 58 70 06 90

Service.urbanisme@cc-macs.org

Objet : Elaboration du PLUi - Mise à disposition d'informations auprès du public
PJ : Dossier PLUi avec un registre d'observations et avec les premiers documents officiels

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 concernant l'élaboration du PLUi, des modalités de concertation avec les habitants ont été fixées (accès à l'information, état d'avancement) afin de leur permettre d'alimenter la réflexion, de l'enrichir, puis de formuler des observations et propositions.

Ainsi, les habitants sont informés tout au long de l'élaboration du PLU intercommunal par :

- la mise à disposition de l'ensemble des documents validés et des décisions relatives au PLUi, au siège de la Communauté de communes MACS et sur son site internet, ainsi que dans les mairies de chaque commune membre,
- l'organisation de plusieurs réunions publiques d'information sur les avancées du PLUi,
- des informations par voie de presse, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes MACS.

Pour s'exprimer et communiquer leurs observations, les habitants peuvent :

- renseigner un registre d'observations et de suggestions, mis à disposition au siège de la Communauté de communes MACS et dans les mairies de chaque commune membre, pendant les heures et jours habituels d'ouverture des lieux considérés,
- adresser un courrier à l'adresse suivante :
Monsieur le Président
Communauté de communes MACS
Allée des Camélias
40230 Saint-Vincent de Tyrosse
- adresser un courriel à l'adresse suivante : plui-concertation@cc-macs.org



C'est pourquoi, suite aux 3 premières réunions publiques organisées en février 2017 et aux premiers débats au conseil communautaire du 14 mars 2017 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), je vous prie de trouver ci-joint un dossier PLUi comprenant un registre ainsi que les premiers documents officiels à mettre à disposition du public.

Tout au long de la démarche, ce dossier sera enrichi par les différentes délibérations et documents présentés en réunions publiques. Les registres ainsi renseignés seront mobilisés pour tirer le bilan de la concertation et prendre en compte les remarques des habitants lors de l'arrêt du projet de PLUi, prévu fin 2018.

En vous remerciant par avance pour votre pleine et entière collaboration et restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Éric Kerrouche

